



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 11 JUIN 2021

Décision n° 003762 /ANAC/DTA/DSV portant adoption de l'amendement n°01, édition n°02 du guide du postulant aux tests écrits et oraux de technicien de maintenance d'aéronef « GUID-PEL-2102 »

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** le Règlement n°08/2013/CM/UEMOA du 23 septembre 2013 portant adoption du Code Communautaire de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu** l'Ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en agrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (ANAC) ;
- Vu** le Décret n°2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la Sécurité Aérienne ;
- Vu** le Décret n°2014-512 du 15 septembre 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°326/MT/CAB du 20 août 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par Décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ;
- Vu** l'Arrêté n°0061/MT/CAB du 06 août 2019 portant approbation du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Licences du Personnel Aéronautique, dénommé RACI 2000 ;
- Vu** la Décision n°003476/ANAC/DG/DTA/DSV du 07 juin 2021 portant adoption de l'amendement n°10, édition n°7 du Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux Licences du Personnel Aéronautique « RACI 2000 » ;



ORGANE DE RÉGLEMENTATION DE CONTRÔLE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN EN CÔTE D'IVOIRE

07 B.P. 148 ABIDJAN 07 - Tél.: (225) 27 21 27 73 93 / 27 21 27 75 33 / 27 21 58 69 00/01 - Fax : (225) 27 21 27 63 46 - E-mail : info@anac.ci/anac_ci@yahoo.fr

Vu la Décision n°004782/ANAC/DTA/DSV du 14 août 2019 portant adoption de l'amendement 0, édition n°1 du Guide relatif aux tests écrits et oraux de technicien de maintenance d'aéronef, en abrégé « RACI 2016 » ;

Sur proposition du Directeur de la Sécurité des Vols, et après examen et adoption par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile,

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet

Est adopté l'amendement n°1, édition n°2 du guide du postulant aux tests écrits et oraux de technicien de maintenance d'aéronef « GUID-PEL-2102 ».

Article 2 : Portée de l'amendement

L'amendement n°01 du GUID-PEL-2102 porte sur les aspects suivants :

- changement de la codification du RACI 2016 en GUID-PEL-2102 conformément à la procédure de gestion documentaire PROC-ORG-1500 ;
- amendement des critères de pondération pour la réussite aux examens écrits et oraux de TMA ;
- amendement des conditions de reprise des examens après trois (3) échecs successifs.

Article 3 : Mise à jour

Le Sous-Directeur des Licences et de la Formation du Personnel Aéronautique est chargé de la mise à jour du présent guide.

Article 4 : Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures, entre en vigueur et est applicable à compter de sa date de signature.



PJ :

- Guide du postulant aux tests écrits et oraux de technicien de maintenance d'aéronef « GUID-PEL-2102 »

Ampliations

- SDIDN (Q-Pulse/Site web ANAC);
- Prestataires de service.



MINISTRE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 11 JUIN 2021

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

AMENDEMENT N°1

DU

GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE
TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS, REFERENCE
«GUID-PEL-2102».

L'amendement n°01 du GUID-PEL-2102 est une nouvelle édition (2^e édition).

Elle annule et remplace l'édition antérieure et est applicable à partir du 11 juin
2021.



ORGANE DE RÉGLEMENTATION DE CONTRÔLE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN EN CÔTE D'IVOIRE

B.P. 148 ABIDJAN 07 - Tél.: (225) 27 21 27 73 93 / 27 21 27 75 33 / 27 21 58 69 00/01 - Fax : (225) 27 21 27 63 46 - E-mail : info@anac.ci/anac_ci@yahoo.fr



MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : GUID-PEL-2102

**GUIDE DU POSTULANT
AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE
TECHNICIENS
DE MAINTENANCE D'AERONEFS
« GUID-PEL-2102 »**

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Edition n° 2 - juin 2021

Administration de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

A



PAGE DE VALIDATION

	Noms et prénoms	Fonction	Visa et date
Rédaction	Mme AÏDARA- KONE Nafissatou Djahaté	Chef du Service Réglementation, Examen et Formation	08/06/2021
	TRAORE Ariel	Sous-Directeur des Licences du Personnel Aéronautique	08/06/2021
	KONAN Jules Quidoux	Consultant	08/06/2021 P.O.
Validation	KOFFI Konan	Président du Comité de Travail relatif à la Réglementation de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile	10/06/2021
Adoption	Sinaly SILUE	DIRECTEUR GÉNÉRAL (DG)	11/06/2021



LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Pages	Edition	Date d'édition	Amendement	Date d'amendement
i	02	08/06/2021	01	08/06/2021
ii	02	08/06/2021	01	08/06/2021
iii	02	08/06/2021	01	08/06/2021
iv	02	08/06/2021	01	08/06/2021
v	02	08/06/2021	01	08/06/2021
vi	02	08/06/2021	01	08/06/2021
vii	02	08/06/2021	01	08/06/2021
viii	02	08/06/2021	01	08/06/2021
ix	02	08/06/2021	01	08/06/2021
1-1	02	08/06/2021	01	08/06/2021
2-1	02	08/06/2021	01	08/06/2021
2-2	02	08/06/2021	01	08/06/2021
3-1	02	08/06/2021	01	08/06/2021
3-2	02	08/06/2021	01	08/06/2021
APP	02	08/06/2021	01	08/06/2021
App 1-1	02	08/06/2021	01	08/06/2021
App 1-2	02	08/06/2021	01	08/06/2021
App 2-1	02	08/06/2021	01	08/06/2021
App 2-2	02	08/06/2021	01	08/06/2021
App 2-3	02	08/06/2021	01	08/06/2021
App 2-4	02	08/06/2021	01	08/06/2021



TABLEAU DES AMENDEMENTS

N°	Objet	Date : <ul style="list-style-type: none">• Adoption / Approbation• Entrée en vigueur• Applicable le
01	Prise en compte des dispositions suivantes : (1) changement de la codification du RACI 2016 en GUID-PEL-2102 conformément à la procédure de gestion documentaire PROC-ORG-1500 ; (2) dispositions de l'édition 07, amendement 10 du RACI 2000 relatives : <ul style="list-style-type: none">- aux critères de pondération pour la réussite aux examens écrits et oraux de TMA ;- aux conditions de reprise des examens après trois (3) échecs successifs.	11 1 JUIN 2021 11 1 JUIN 2021 11 1 JUIN 2021



LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction	Support de diffusion *	
		P	N
DG	Direction Générale		✓
DSV	Direction de la Sécurité des Vols		✓
SDLPA	Sous-Direction des Licences et de la Formation du Personnel Aéronautique	✓	✓
SDNA	Examineurs Désignés Navigabilité des Aéronefs		✓
DTA	Direction du Transport Aérien		✓

(*) P=Papier

N= Numérique





LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

N°	Titre du Document	Edition Amendement
01	Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relative aux licences du personnel aéronautique - RACI 2000	Edition 7 Amendement 10
02	Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à l'agrément des ateliers d'entretien (RACI 4145)	Edition 3 Amendement 3





ABREVIATIONS

- AMAP** : Aircraft Maintenance Airframe and Power plant
AMAV : Aircraft Maintenance Avionic
AMSW : Aircraft Maintenance Sheet Metal Worker
AMCA : Aircraft Maintenance License Category A
APRS : Approbation pour Remise en Service
OPS : Opérations Aériennes
RACI : Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire
SREF : Service Règlementation Examens et Formation
TMA : Technicien de Maintenance d'Aéronef
-

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS « GUID-PEL-2102 »</p>	<p>Edition 02 Date : 08/06/2021 Amendement 01 Date : 08/06/2021</p>
--	--	---

TABLE DES MATIERES

	Page
PAGE DE VALIDATION	i
LISTE DES PAGES EFFECTIVES	ii
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS	iii
TABLEAU DES AMENDEMENTS	iv
TABLEAU DES RECTIFICATIFS	v
LISTE DE DIFFUSION	vi
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	vii
ABREVIATIONS	viii
TABLE DES MATIERES	ix
CHAPITRE 1 : GENERALITES	1-1
1.1. Objet	1-1
1.2. Contexte	1-1
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES PROGRAMMES	2-1
2.1 Programme général (AMGL)	2-1
2.2 Programme de spécialité	2-1
2.3 Teneur de l'examen et critères de réussite	2-2
2.3.1 Partie A : Test écrit	2-2
2.3.2 Partie B : Test Oral	2-2
2.4 Critères de réussite	2-2
2.5 Conditions de reprise de l'examen	2-2
CHAPITRE 3 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'EXAMEN	3-1
3.1 Convocation	3-1
3.2 Contrôle d'identité	3-1
3.3 Matériel autorisé	3-1
3.4 Restrictions pendant l'examen	3-1
3.5 Test écrit	3-2
3.6 Test oral	3-2
APPENDICE 1. PROGRAMME GENERAL	APP1-1
APPENDICE 2 : PROGRAMME DE SPECIALITE	APP2-1

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS « GUID-PEL-2102 »</p>	<p>Edition 02 Date : 08/06/2021 Amendement 01 Date : 08/06/2021</p>
---	--	---

CHAPITRE 1 : GENERALITES

1.1. Objet

Le présent guide a pour objet de renseigner et d'orienter les candidats à l'examen pour :

- la délivrance initiale de licence de techniciens de maintenance d'aéronef (TMA) et des qualifications associées ;
- le renouvellement de licence TMA ;
- la validation ou la conversion d'une licence étrangère de TMA ;
- l'apposition de qualifications et/ou de catégorie.

1.2. Contexte

Cet examen vise à s'assurer que le candidat détient les acquis et le niveau de compétence correspondants aux privilèges et aux responsabilités que confère la licence pour laquelle il postule. Le candidat devra également démontrer son aptitude à lire, écrire, parler et comprendre le français et/ou l'anglais lors des tests écrits et oraux en répondant aux différentes questions qui lui seront posées.

L'évaluation du candidat est basée sur des épreuves orales et écrites constituées de :

- questions de connaissances générales et théoriques, notamment des connaissances sur les règlements RACI 2000 et le RACI 4145;
- questions spécifiques visant à évaluer ses connaissances et compétences techniques spécifiques à la catégorie de licence demandée.

Après soumission de sa demande de titre aéronautique de technicien de maintenance d'aéronef, le candidat sera invité, le cas échéant, à subir un examen écrit et oral pour la délivrance du titre de TMA souhaité.



CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DES PROGRAMMES

2.1 Programme général (AMGL)

Ce programme est dénommé « Aircraft Maintenance General knowledge », codifié « **AMGL** ».

Le détail de ce programme, ainsi que quelques exemples de questions sont fournis en appendice 1 du présent guide, à l'attention des candidats pour leur préparation aux différents examens.

2.2 Programme de spécialité

Un programme est défini pour chaque catégorie de licence avec une codification comme le précise le tableau ci-après :

Catégorie de licence	Dénomination de l'épreuve	Codification
A	Aircraft Maintenance Engineer for Category "A" license	AMCA
B1	Aircraft Maintenance Airframe & Power plant Engineer	AMAP
B2	Aircraft Maintenance Avionic Engineer	AMAV
B3	Aircraft Sheet Metal Workers	AMSW

Le détail du programme relatif à chaque spécialité, ainsi que quelques exemples de questions sont fournis en appendice 2 du présent guide, à l'attention des candidats pour leurs préparations aux différents examens.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS « GUID-PEL-2102 »</p>	<p>Edition 02 Date : 08/06/2021 Amendement 01 Date : 08/06/2021</p>
---	--	---

2.3 Teneur de l'examen et critères de réussite

L'examen pour la délivrance de la licence TMA comporte (02) épreuves :

- la première épreuve (Partie A) consiste en un test écrit d'une durée d'une (01) heure. Cette partie compte pour 60% de la note totale du candidat ;
- la seconde épreuve (Partie B) est une épreuve orale de vingt (20) minutes. Cette partie compte pour 40% de la note totale.

Le candidat devra d'abord réussir l'épreuve écrite avant de se présenter pour l'épreuve orale.

2.3.1 Partie A : Test écrit

Le sujet est tiré au sort par le candidat parmi un choix de quatre tests. Ce sujet est composé de quarante (40) questions à choix multiples :

- dix (10) questions portant sur le programme général (AMGL) ;
- trente (30) questions portant sur le programme de spécialité (AMCA / AMAP / AMAV / AMSW).

2.3.2 Partie B : Test Oral

Dix (10) questions sont tirées au sort par le candidat avant le début de l'épreuve (questions à choix multiples et questions ouvertes). Les questions sont réparties comme suit :

- trois (03) questions portant sur le programme général (AMGL) ;
- sept (07) questions portant sur le programme de spécialité (AMCA / AMAP / AMAV / AMSW).

2.4 Critères de réussite

Le score de réussite au test théorique (écrit et oral) de TMA est défini au §1.2.10.2.2(c) du RACI 2000.

Le candidat est informé de ses résultats par courrier officiel du Directeur Général de l'ANAC.

2.5 Conditions de reprise de l'examen

Les conditions de reprise des épreuves écrites et orales sont définies au §1.2.10.2.2(a) et (b) du RACI 2000.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS « GUID-PEL-2102 »</p>	<p>Edition 02 Date : 08/06/2021 Amendement 01 Date : 08/06/2021</p>
---	--	---

CHAPITRE 3 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'EXAMEN

3.1 Convocation

La convocation du candidat est effectuée par le SREF de la SDLPA de l'ANAC. Il est informé de la date, de l'heure et du lieu de l'épreuve écrite ou orale et des dispositions utiles à prendre lors de la présentation audit test.

Le candidat doit se présenter au lieu du test au moins trente (30) minutes avant l'heure du début de l'épreuve.

3.2 Contrôle d'identité

Avant l'accès à la salle d'examen, un contrôle d'identité est effectué par l'administrateur. Le candidat devra présenter une pièce d'identité en état de validité.

3.3 Matériel autorisé

Pour chaque épreuve, le candidat doit être uniquement muni de stylos, de crayons et d'une gomme.

3.4 Restrictions pendant l'examen

Le candidat devra scrupuleusement observer les restrictions imposées durant de l'examen. Il ne doit pas:

- communiquer avec les autres candidats durant les épreuves ;
- avoir des documents écrits ou informations relatifs à l'examen ;
- faire usage :
 - o d'un ordinateur personnel ou d'une tablette ;
 - o d'un téléphone portable ;
 - o d'une calculatrice ;
 - o d'un dictionnaire de langue ;
- quitter la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

Le candidat qui décide de quitter la salle avant l'heure de fin de l'épreuve doit préalablement remettre sa fiche d'examen à l'administrateur de l'épreuve et ne sera plus autorisé à revenir dans la salle ;

- manger ou boire durant l'examen.

Tout contrevenant à ces dispositions ne sera pas autorisé à continuer l'examen et sera et soumis aux sanctions prévues à cet effet.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS « GUID-PEL-2102 »</p>	<p>Edition 02 Date : 08/06/2021 Amendement 01 Date : 08/06/2021</p>
---	--	---

3.5 Test écrit

Durant l'épreuve écrite, le candidat doit :

- a) lire attentivement les instructions du sujet ;
- b) lire chaque question attentivement et répondre conformément aux instructions marquées sur le sujet ;
- c) s'assurer qu'il a répondu à toutes les questions avant de remettre la feuille à l'examineur.

Dans le cas où le test se fait à l'ordinateur, le candidat doit veiller à valider son test avant de quitter la salle d'examen.

3.6 Test oral

Avant l'épreuve, le candidat renseigne la fiche de test qui lui sera remise par l'administrateur du test.

Le test oral est conduit par des examinateurs désignés ou toute autre personne habilitée par l'ANAC. Le candidat choisit les questions par tirage au sort et dispose de deux (02) minutes pour répondre à chaque question.

À la fin de l'épreuve, le candidat remet à l'examineur la fiche de test oral sur laquelle sera enregistrée le résultat du test oral.



**Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire**

**GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX
DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS
« GUID-PEL-2102 »**

**Edition 02
Date : 08/06/2021
Amendement 01
Date : 08/06/2021**

APPENDICES



APPENDICE 1. PROGRAMME GENERAL

Les questions provenant du domaine des connaissances générales et théoriques portent sur les thèmes ci-après :

❖ **Droit aérien**

Le droit aérien se rapporte à la réglementation internationale dans le domaine de l'aviation civile et plus spécifiquement aux règlements relatifs à l'agrément des organismes de maintenance et des systèmes de gestion du maintien de la navigabilité, mais également aux règlements relatifs aux licences du personnel aéronautique.

❖ **Sciences fondamentales et connaissance générale des aéronefs**

Ce sujet prend en compte les domaines suivants:

- mathématiques de base;
- unités de mesure;
- principes fondamentaux et théorie de la physique, de l'aérodynamique et de la chimie applicables à la maintenance des aéronefs.

❖ **Génie aéronautique**

Le génie aéronautique se rapporte aux domaines suivants:

- caractéristiques et applications des matériaux de construction aéronautique, y compris les principes de construction et de fonctionnement des structures d'aéronefs;
- techniques d'assemblage;
- groupes motopropulseurs et systèmes connexes;
- sources d'énergie mécanique, hydraulique, pneumatique, électrique et électronique;
- instruments et systèmes d'affichage des aéronefs;
- commandes;
- systèmes de navigation et de communications de bord.



❖ Entretien d'aéronef et navigabilité des aéronefs

L'entretien d'aéronef se rapporte aux tâches nécessaires au maintien de la navigabilité d'un aéronef, y compris les méthodes et procédures de révision, réparation, inspection, remplacement, modification et correction de défauts des structures, éléments et systèmes des aéronefs conformément aux méthodes prescrites dans les manuels de maintenance pertinents et dans les normes de navigabilité applicables.

❖ Performances humaines

L'aspect sur les performances humaines touche spécifiquement la maintenance des aéronefs, y compris les principes de gestion des menaces et des erreurs.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>GUIDE DU POSTULANT AUX TESTS ECRITS ET ORAUX DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE D'AERONEFS « GUID-PEL-2102 »</p>	<p>Edition 02 Date : 08/06/2021 Amendement 01 Date : 08/06/2021</p>
---	--	---

APPENDICE 2: PROGRAMME DE SPECIALITE

Le choix du type de test est fait selon le domaine de compétence du postulant nonobstant son expérience acquise dans ledit domaine ou son niveau linguistique.

Les différentes catégories de licences TMA ci-dessous sont celles en vigueur à l'ANAC:

1. CATEGORIE A : Qualifications aux tâches :

Le postulant à une qualification de licence de catégorie « A » doit passer avec succès un test des connaissances générales et de compétences couvrant au moins les domaines suivants :

- a) théorie de vol d'un aéronef;
- b) flight control;
- c) système de carburant de l'aéronef;
- d) système hydraulique et pneumatique;
- e) système des trains d'atterrissage et les blocs de freins;
- f) atmosphère et environnement;
- g) les systèmes de propulsion;
- h) aérodynamique;
- i) maintenance préventive à savoir:
 - check-list visite pré vol (VP) sans correction de défaut ;
 - check-list visite de transit (VT) sans correction de défaut ;
 - check-list visite journalière (VJ) sans correction de défaut ;
 - check-list visite hebdomadaire (VH) sans correction de défaut

EXEMPLES DE QUESTIONS :

1- Quel type de fluide hydraulique utilise-t-on dans le système de freinage de l'aéronef ?

- A) fluide Mil-115T
- B) Skydrol
- C) La même huile que l'on utilise dans le moteur de cet aéronef

La bonne réponse est (B).

2- Comment est l'air, circulant autour du profil de l'aile d'un avion ?

- A) En dépression sur l'extrados et en surpression sur l'intrados
- B) En surpression sur l'extrados et en dépression sur l'intrados
- C) En dépression sur l'extrados et l'intrados

La bonne réponse est (A).

2. CATEGORIE B1 : Qualification cellules, moteurs et systèmes

Le postulant à une qualification cellules moteurs et systèmes doit passer avec succès un test des connaissances générales et des compétences couvrant au moins les domaines suivants:

- a) assemblage et réglage;
- b) inspection de la cellule;
- c) systèmes d'alimentation en carburant;
- d) trains d'atterrissage des aéronefs;
- e) systèmes d'alimentation hydrauliques et pneumatiques;
- f) systèmes de contrôle de la pression atmosphérique en cabine;
- g) instruments d'aéronefs;
- h) systèmes d'alimentation en carburant des aéronefs au sol;
- i) systèmes électriques des aéronefs;
- j) systèmes de dégivrage de la glace et contrôle de la pluie;
- k) systèmes de protection contre les incendies;
- l) moteur à piston;
- m) moteurs à turbine;
- n) inspection des moteurs;
- o) systèmes d'instruments de moteurs;
- p) systèmes de protection des moteurs contre les incendies;
- q) systèmes électriques des moteurs;
- r) systèmes de lubrification;
- s) systèmes d'allumage et de démarrage;
- t) dosage du carburant;
- u) systèmes d'alimentation des moteurs en carburant;
- v) systèmes d'écoulement d'air à induction et des moteurs;
- w) systèmes de refroidissement des moteurs;
- x) systèmes d'échappement des gaz des moteurs et d'inverseur de poussée;
- y) hélices;
- z) groupes auxiliaires de bord.



EXEMPLES DE QUESTION :

1)-Quel rôle joue la pompe de gavage (booster pump) dans le circuit carburant d'un aéronef ?

- A) Pressuriser le collector tank durant le vol.
- B) Maintenir la pression de la pompe hydraulique à 1000 psi.
- C) Alimenter constamment la pompe à carburant du moteur (engine HP driven pump).

La bonne réponse est (C).

2)-Antiskid braking systems are generally armed by :

- A) The application of brakes.
- B) A switch in the cockpit.
- C) The rotation of the wheels above a certain speed.

La bonne réponse est (B).

3. CATEGORIE B2 : Qualification avionique de bord et électricité

Le postulant à une qualification avionique et instruments de bord doit passer avec succès un test des connaissances générales et de compétences couvrant au moins les domaines suivants :

- a) systèmes électriques des aéronefs;
- b) instruments d'aéronefs;
- c) systèmes de contrôle automatique de vol;
- d) radio et systèmes de radio navigation d'aéronef;
- e) systèmes de navigation des aéronefs;
- f) systèmes/composants des aéronefs –avionique;
- g) systèmes de communication et de navigation;
- h) systèmes de positionnement et d'avertissement sonore.

EXEMPLES DE QUESTION :

1)-Quel rôle joue le TCAS installé à bord d'un aéronef commercial gros porteur ?

- A) Guider le pilote sur la trajectoire de vol
- B) Alerter les pilotes d'un risque potentiel de collisions entre aéronef (verticalement TCAS I et horizontalement TCAS II)
- C) Maintenir une attitude de 10 km durant le vol entre deux aéronefs ayant la même trajectoire de vol.

La bonne réponse est (B).





2)-What does the letter Q symbolize when measuring electrical charge ?

- A) Farad.
- B) Electron.
- C) Coulomb.

La bonne réponse est (C).

4. CATEGORIE B3 : Qualification pour la spécialité Structure (STR)

Le postulant à une qualification structure (sheet metal worker) doit passer avec succès un test des connaissances générales et de compétences couvrant au moins les domaines suivants:

- a) structures en bois;
- b) revêtement d'aéronef;
- c) finitions d'aéronef;
- d) assemblage structurale en tôle et non métalliques;
- e) soudure;
- f) rivetage et technique;
- g) réparation structurale.

EXEMPLES DE QUESTION

1- What is the difference between the CHERRY LOCK and the CHERRY MAX rivet ?

- A) The end of the body of the rivet and the washer
- B) The end of the body of the rivet and the ring
- C) The end of the rivet body, the washer and the ring

La bonne réponse est (C).

2- Which of the following is (or are) the advantage (s) of Hi-Lok fasteners ?

- A) Shorter transition area between the shank and thread.
- B) Correct torque application, higher tension and shear strength, Good stress concentration factor.
- C) Inability to be over-torqued.

La bonne réponse est (B).

--- FIN ---